



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 4 avril 2011

Délibération n° 2011-2090

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Restructuration du restaurant communautaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 mars 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 6 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

Séance publique du 4 avril 2011**Délibération n° 2011-2090**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Restructuration du restaurant communautaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le restaurant communautaire de l'hôtel de Communauté existe depuis 1977. Son mode de gestion a évolué en 2000 pour répondre aux exigences budgétaires.

Dans le prolongement des décisions prises jusqu'alors pour cet équipement, élément fort de la cohésion sociale des personnels, les élus communautaires ont accepté, dès 2003, de maintenir cet équipement et son mode de gestion en régie directe malgré les travaux lourds à réaliser à la suite des observations des services vétérinaires, sous réserve :

- de satisfaire les objectifs d'amélioration de la qualité des prestations,
- de maîtriser les coûts.

La restructuration totale du restaurant communautaire a été décidée en 2004 à la suite, d'une part, de l'analyse effectuée par le cabinet Stra'TJ concernant le service de la restauration communautaire et, d'autre part, des injonctions des services vétérinaires pour une mise en conformité avec la réglementation en matière d'hygiène.

L'étude du cabinet Stra'TJ annonçait un montant de travaux de 3,2 M€ TTC, hors frais d'études et assurances.

Ce projet a fait l'objet de trois individualisations d'autorisation de programme :

- en 2004 (Conseil du 18 octobre 2004, délibération n° 2004-2204) pour les travaux urgents de mise aux normes des matériels,
- en 2005 (Conseil du 14 novembre 2005, délibération n° 2005-3057) pour le complément de financement portant le montant de l'autorisation de programme individualisée à 3,2 M€ TTC (2 678 130 € HT) sur la base du programme de restructuration des locaux établi par le cabinet Stra'TJ,
- en 2008 (Conseil du 21 janvier 2008, délibération n° 2008-4717) pour intégrer le complément de financement et porter le montant de l'autorisation de programme individualisée à 4,925 M€ TTC (4 118 470 € HT) sur la base du programme global établi par la direction de la logistique et des bâtiments (DLB) toutes dépenses confondues.

Ce nouveau montant prenait en compte les frais non prévus par la délibération n° 2005-3057 du 14 novembre 2005 (frais d'études, honoraires, assurances et actualisation/révision de prix) mais aussi les frais afférents à l'annulation de la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre par le Tribunal administratif à la suite du référé précontractuel d'un candidat non retenu, entraînant un retard conséquent dans le déroulement de l'opération (retard de 18 mois environ).

En novembre 2009, lors de la phase projet, la Communauté urbaine a demandé au maître d'œuvre de reprendre ses études pour respecter le montant alloué aux travaux afin de s'inscrire dans le budget global de l'opération. La maîtrise d'œuvre a effectué des réductions de prestations afin de se conformer au budget travaux

imposé de 2 900 000 € HT valeur février 2009. Ce montant a été actualisé à partir des index réels de chaque lot, en valeur septembre 2010 (date de remise des offres) à 3 121 694 € HT. Le taux de tolérance de la maîtrise d'œuvre (MOE) fixé à 3 % de 3 121 694 € HT, soit 93 650 € HT, porte le budget travaux maximal à 3 215 344 € HT.

Le lancement de la consultation des entreprises a eu lieu à partir du 16 juin 2010 pour le premier lot avec une remise des plis le 26 septembre 2010 pour les derniers lots. A l'ouverture des offres, des écarts importants ont été constatés sur certains lots par rapport à l'estimation initiale.

A l'analyse, le montant total des offres de base des entreprises de travaux s'élève à 3 294 559,90 € HT, soit un écart de 79 215 € HT par rapport au montant actualisé alloué aux travaux de 3 215 344 € HT.

Cette augmentation constatée à l'analyse des offres s'explique par :

- les évolutions du coût des matières premières dont le cuivre (+ 11,37 %) et l'inox (+ 3,41 %) depuis la dernière délibération n° 2008-4717 du 21 janvier 2008,
- les évolutions du coût générées par les normes techniques nouvelles qui s'imposent (accessibilité aux handicapés, nouvelle réglementation thermique, volet haute qualité environnementale, etc.) estimées à + 2 %,
- le surcoût lié à la sous estimation, par la maîtrise d'œuvre, du délai nécessaire au désamiantage des locaux. En effet, le temps réellement nécessaire à ces travaux a été augmenté de 32 journées, occasionnant de la sorte un surcoût de location du restaurant provisoire chiffré à 30 400 € HT,
- la modification du programme des travaux afférente aux alimentations primaires en eau et électricité du projet et entraînant un surcoût d'étude de 4 300 € HT.

Récapitulatif de l'évolution des dépenses HT et TTC en section de fonctionnement et d'investissement

Le montant de l'augmentation du coût de l'ouvrage s'élève donc à 113 915 € HT (79 215 + 30 400 + 4 300), soit 136 242,34 € TTC arrondi à 150 000 € TTC pour prendre en compte le surcoût lié aux primes d'assurance dommage-ouvrage et tout risque de chantier compte tenu du nouveau montant.

Le nouveau coût estimatif de l'opération s'élève donc à 5 075 000 € toutes dépenses confondues (TDC), soit 3 913 470 € HT en investissement et 330 400 € HT en fonctionnement. Cette nouvelle estimation prend en compte une évolution des prix de 2 % par an. Le montant du projet réalisé représente une évolution de + 3,04 % par rapport au coût initial de l'opération de 4 925 000 € TTC (délibération n° 2008-4717 du 21 janvier 2008) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux modifié à réaliser dans le cadre du projet de restructuration du restaurant communautaire.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale D1-Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine, sur l'opération n° 0970 individualisée le 21 janvier 2008.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 95 000 € en dépenses à la charge du budget annexe du restaurant communautaire répartis selon l'échéancier suivant :

- 58 000 € HT en 2011,
- 37 000 € HT en 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 913 470 € HT en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 avril 2011.